

DEUXIEME RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'ENFANCE EN DANGER

Résumé du rapport 2006

A l'heure où l'ONED remet son deuxième rapport au Parlement et au Gouvernement, le projet de loi réformant la protection de l'enfance initié par le ministère chargé de la famille est encore en débat au Parlement. La préparation de ce texte a donné lieu à une large consultation des acteurs, dont les étapes auront jalonné l'année 2006. Son introduction recense les initiatives, rapports, groupes de travail dont beaucoup sont en cours.

Ce rapport reprend le même plan en trois chapitres que celui remis en 2005. Le premier est consacré à des analyses d'ensemble du système français de protection de l'enfance. Plutôt que de tenter une analyse globale, nous avons privilégié dans une première section quatre interrogations relatives à la définition de l'enfant en danger, à l'évaluation des situations et à la place des parents dans l'élaboration ou l'imposition du projet. Un développement est enfin consacré à la question de la séparation du point de vue de ses incidences sur l'autorité parentale. Une seconde section propose une analyse de l'évolution de la place des associations qui assurent une part importante des mesures de protection de l'enfance.

Le second chapitre est consacré, comme en 2005, à la mission confiée à l'Oned de mise en cohérence des données chiffrées : il actualise l'estimation du nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance en France, souligne les différences départementales grâce à une exploitation partielle des séries statistiques chronologiques de la DREES et décrit brièvement le dispositif d'observation longitudinale proposé par l'Oned.

Le dernier chapitre participe de notre mission de diffusion auprès de « l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics, des fondations et des associations des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire de la maltraitance dont les résultats évalués ont été jugés concluants ». Il est consacré cette année aux pratiques développées entre AED/AEMO et placement pour lesquelles une typologie a été proposée. Il examine, par ailleurs, les actions mises en place autour des jeunes en difficultés multiples, dont la prise en charge appelle une coopération interinstitutionnelle.

Une fois la nouvelle loi sur la protection de l'enfance votée, l'ONED poursuivra son rôle de soutien aux administrations, aux départements et aux associations. Le prochain rapport analysera ainsi de façon précise tant la mise en place de la réforme que les problèmes et les attentes qu'elle suscitera parmi les conseils généraux et l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance.